



SEANCE DU 10 AOUT 2021

**Nombre de
membres en
exercice : 3
Présents : 3
Votants : 3
Pour : 3
Contre : /
Abstentions : /**

DELIBERATION N°2

L'an deux mille-vingt-un, le dix août à seize heures trente, la délégation spéciale chargée de l'administration de la Commune de Boucau, s'est réunie à la mairie sous la présidence de Monsieur Thierry MAZAURY, son Président

Membres présents : T. MAZAURY, A. FINZI, S. PEYRELONGUE

Objet :
**Délégations de
pouvoir de la
délégation spéciale
chargé de
l'administration de
la commune à son
Président**

Monsieur Arthur FINZI, Vice-Président, explique aux membres de la délégation spéciale que par transposition aux règles de délégation du Conseil au Maire selon les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délégation spéciale peut déléguer à son Président des attributions.

Les attributions qu'il est proposé de déléguer relèvent de l'administration des affaires courantes de la Commune.

Il est proposé à la délégation spéciale de conférer à son Président les délégations suivantes :

- 1) Prendre toute décision concernant la signature l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 3) Accepter les indemnités de sinistre afférentes au contrat d'assurance ;
- 4) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- 5) Fixer et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 6) Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

Il est précisé que les décisions prises par le Président, dans ces conditions, sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que celles applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

La délégation spéciale,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 10/08/2021

Reçu en préfecture le 10/08/2021

Affiché le

SLOW

. approuve les délégations accordées au Président ci-

processus énumérés
ID : 064-216401406-20210810-02_10_08_2021-DE

Fait à Boucau, le 10 août 2021

Monsieur Thierry MAZAURY,
Président de la délégation spéciale chargée de
l'administration de la Commune de Boucau

